
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-71 (2020) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE NUMÉRO P-610 ET L'AUTORISATION DE L'USAGE CENTRE D'ACCUEIL DANS CETTE MÊME ZONE, AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT

1. Adoption du premier projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 14 septembre 2020, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro 6-1-71 (2020) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'agrandir la zone numéro P-610 et d'y autoriser l'usage centre d'accueil »

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi, 13 octobre 2020 à 19 h 05** dans la salle du conseil située au 150, rue Child, à Coaticook. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

Pour assister à l'assemblée publique de consultation :

- Il est fortement recommandé de vous inscrire au préalable via l'adresse courriel : sec.direction@coaticook.ca
- Selon la formule du premier arrivé, premier admis (il est donc possible que des personnes se voient refuser l'accès);
- Un nombre maximal de 12 personnes sera admis;
- Le port du masque est obligatoire dès l'entrée dans l'hôtel de ville. Les personnes pourront le retirer uniquement lorsqu'elles seront assises et devront le remettre dès qu'elles seront en déplacement dans l'établissement;
- La signature du registre des présences est obligatoire à l'arrivée;
- Chaque personne doit apporter son masque (aucune distribution sur place);
- Aucune personne ne sera admise sans masque;
- Les visières ne sont pas acceptées à moins que la personne porte également un masque sous la visière;
- Une distance de 2 mètres doit être respectée entre les personnes assises;
- Le lavage des mains est exigé;
- Le microphone sera désinfecté après chaque prise de parole.

Avant d'assister, assurez-vous de ne pas avoir les symptômes suivants :

- Ne pas avoir voyagé à l'étranger depuis les 14 derniers jours;
- Apparition ou aggravation de toux;
- Essoufflement ou difficulté respiratoire;
- Température égale ou supérieure à 38 °C;
- Sensation de fièvre;



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 17 septembre 2020 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 17 septembre 2020.

Donné à Coaticook, ce 17 septembre 2020.

La greffière,

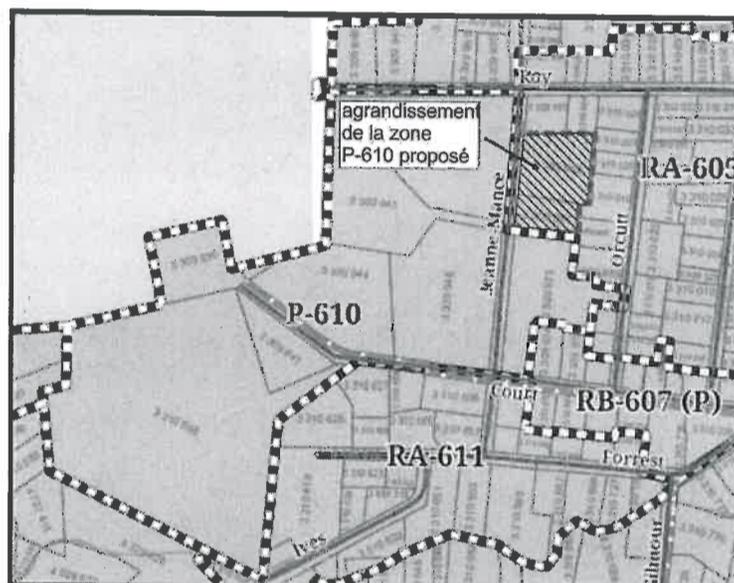
Geneviève Dupras

- Frissons;
- Fatigue ou faiblesse;
- Douleurs musculaires ou courbatures;
- Perte de l'odorat ou du goût;
- Mal de tête;
- Symptômes gastro- intestinaux (douleur abdominale, diarrhée, vomissements);
- Malaises intenses.

3. Objet du premier projet de règlement

Le premier projet de règlement numéro 6-1-71 (2020) a pour objet d'agrandir la zone numéro P-610 afin d'y inclure des terrains, situés en bordure de la rue Jeanne-Mance (voir croquis ci-joint), destinés à accueillir un projet de construction de Maison des Aînés. Le règlement prévoit à cet effet l'autorisation de l'usage Centre d'accueil dans la zone, des modifications aux normes d'implantation et une norme de hauteur maximale de 17 mètres pour les bâtiments.

Ce premier projet de règlement contient certaines dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.



4. Consultation du premier projet de règlement

Le premier projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, situé au 150, rue Child, à Coaticook durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site internet de la Ville, sous l'onglet *Avis publics*.

DONNÉ à Coaticook ce 17^e jour du mois de septembre 2020.

La greffière,

Geneviève Dupras